

DEMANDE DE DEROGATION

POUR LA COUPE * L'ARRACHAGE *
 LA CUEILLETTE * L'ENLEVEMENT *

DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **SAFRAN**
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : **Site Le Haillan- rue de Touban - Les Cinq Chemins**
 Commune : **LE HAILLAN**
 Code postal : **33185**
 Nature des activités : Conception, production des tuyères des moteurs à propergol solide d'Ariane 5, ensembles propulsifs de la force de dissuasion française, matériaux composites thermostructuraux pour des applications dans l'aéronautique, le stratégique et le spatial et également dans le freinage et le traitement thermique.
 Qualification : Monsieur **MONTAUDON**, Directeur

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
B1 Lotier hispide et à feuilles étroites Lotus hispidus + L. angustissimus	des centaines de pieds	Les plantes poussent dans les pelouses et friches sur remblais autour du bâtiment 300 sur 2500 m ² environ
B2 Ophioglosse des Açores Ophioglossum azoricum	une cinquantaine de pieds en 2019 sur quelques m ²	L'espèce a été notée à quelques m de l'angle du bâtiment 300 (nord-ouest) sur un terrain remanié au niveau d'une pelouse rase et peu végétalisée, au-dessus d'une cuve enterrée, sur friche.
B3 Scabieuse maritime B3 Scabiosa atropurpurea	une quinzaine de pieds en 2019 sur quelques m ²	Station évitée, mais proche des emprises. A déplacer en cas d'incompatibilité avec les travaux

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Safran Ceramics projette de construire un nouveau bâtiment et ses annexes sur 32000 m², au sein d'une parcelle d'environ 46 ha. ce nouveau bâtiment a pour but d'accueillir une usine innovante qui s'organisera autour d'une ligne de production de pièces aéronautiques de dimensions inférieures à 1 mètre cube et autour d'un atelier de recherches et technologies.

Cette nouvelle usine permettra la fabrication de pièces spécifiques pour les autres sociétés du Groupe.

D. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : **Hiver 2019- été 2020**
 ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION*

Arrachement ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :
 Pelouse acidiphile sur le site de SAFRAN pour le lotier et la scabieuse, pelouse inondable sur le site contigu d'ARIANEGROUP pour l'ophioglosse
 Arrachement ou enlèvement temporaire avec réimplantation sur place
 avec réimplantation différée
 Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :
 terre avec système racinaire d'ophioglosse stocké en bordure du futur site de transfert chez ARIANEGROUP entre mars et juillet août 2020.
 Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :
 Terre à Ophioglosse : été 2020 en bordure de station existante, après vérification printanière de bonnes conditions d'accueil

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Préciser les techniques : ...
 Ophioglossum azoricum : décapage à la pioche/pelle de l'horizon superficiel des quelques m² concernés, transport, stockage temporaire et régalage après décapage de remblais, au milieu de pelouses acidiphiles, à proximité immédiate d'une grosse station de cette espèce côté ARIANEGROUP 650 m au nord
 Lotus hispidus/angustissimus : décapage de l'horizon superficiel, stockage en merlon le temps de la construction du nouveau bâtiment, et régalage en berme de voie, au niveau d'espaces verts, et sur toit terrasse sur 900 m²

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie végétale Préciser : **Bac+2 min. en sciences de la nature (BTS)**
 Formation continue en biologie végétale Préciser : **Naturaliste associatif ou bureau d'études**
 Autre formation Préciser : **Personne ayant expérience en transfert**

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : **AQUITAINE**
 Départements : **GIRONDE**
 Cantons : **SAINT MEDARD EN JALLES**
 Communes : **LE HAILLAN**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :
 Ophioglossum azoricum : protection de la zone de transfert, maîtrise de la végétation, recherche de l'espèce sur l'ensemble du site industriel de SAFRAN, protection de la grosse station proche située chez ARIANE GROUP. Lotus hispidus/angustissimus : entretien avec mise à nu du substrat par fauche, hersage pour limiter la fermeture par les hémicryptophytes et ligneux sur zones de transplantation.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
 transferts et suivis feront l'objet de comptes rendus à la DREAL, au CSRPN

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.
 Fait à **Le Haillan**
 le **19/11/2019**
 Votre signature



N° 13614*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : SAFRAN
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : Site Le Haillan- rue de Touban - Les Cinq Chemins
Commune : LE HAILLAN
Code postal : 33185
Nature des activités : Conception, matériaux composites thermostucturaux pour des applications dans l'aéronautique, le stratégique et le spatial et également dans le freinage et le traitement thermique
Qualification : Monsieur MONTAUDON, Directeur

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIES, ALTERES OU DEGRADES
Table with 2 columns: ESPECE ANIMALE CONCERNEE (Nom scientifique, Nom commun) and cf listes en PJ. Rows include B1 Cortège forestiers, B2 Amphibien de milieux ouverts, B3 Cortège anthropique, B4 Cortège d'amphibiens.

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *
Grid of checkboxes for various purposes: Protection de la faune ou de la flore, Sauvetage de spécimens, Conservation des habitats, Etude écologique, Etude scientifique autre, Prévention de dommages à l'élevage, Prévention de dommages aux pêcheries, Prévention de dommages aux cultures, Prévention de dommages aux forêts, Prévention de dommage aux eaux, Prévention de dommages à la propriété, Protection de la santé publique, Protection de la sécurité publique, Motif d'intérêt public majeur, Détention en petites quantités, Autres.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION *
Destruction [X] Préciser : 1,3 ha de boisements feuillus et de conifères, 0,4 ha de prairies et pelouses acidiphile, et 0,4 ha friches et landes sèches sur remblais (plus 0,3 sur bâtiment existant et 0,5 sur voies existantes).
Altération [X] Préciser : perturbation des continuités et réduction des surfaces (fragmentation des habitats)
Dégradation [] Préciser :

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS *
Formation initiale en biologie animale [X] Préciser : Bac+2 minimum en sciences de la nature (BTS, DUT, université,...)
Formation continue en biologie animale [X] Préciser : Naturaliste associatif ou bureau d'études
Autre formation [X] Préciser : Ingénieur ou technicien spécialisé en écologie

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION
Préciser la période : Printemps 2020-printemps 2021
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION
Régions administratives : AQUITAINE
Départements : GIRONDE
Cantons : SAINT MEDARD EN JALLES
Communes : LE HAILLAN

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *
Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos [X]
Mesures de protection réglementaires [X]
Mesures contractuelles de gestion de l'espace [X]
Renforcement des populations de l'espèce []
Autres mesures [X] Préciser : sanctuarisation de la réserve forestière avec espèces protégées (1,6ha), reboisement compensatoire (5500 m²), création de mares alimentant des zones humides, mise en place de gîte pour chiroptères et de nichoirs pour avifaune urbaine, abris pour amphibiens et reptiles
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Evitement du corridor proche de la zone de Fadet des Laïches, fossés, mares, arbres à Grand Capricorne, arbres-gîtes potentiels pour chiroptères. Réduction des emprises sur boisements, fossés et dépressions servant à la reproduction d'amphibiens

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : suivis de chantier et de mise en oeuvre des mesures par un écologues feront l'objet de comptes rendus à la DREAL, au CSRPN

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.
Fait à Le Haillan le 19/11/2019
Votre signature [Signature]

Construction d'un nouveau bâtiment industriel : projet Campus FA

Commune du Haillan (33)

Dossier de demande de dérogation exceptionnelle de destruction d'espèces animales et végétales protégées et de leurs habitats au titre des articles L.411-1 et L412-2 du Code de l'Environnement.

Novembre 2019

Liste des espèces protégées à prendre en compte dans le CERFA 13614*01:

Avifaune :

Nom français	Nom scientifique	Ann. 1 Dir. Oiseaux	Protégée en France	Liste Rouge nicheurs France	STOC fr 2001-2011	Det. Nicheurs Aquitaine
Cortège des milieux arborés et arbustifs						
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X	X	LC	déclin modéré (-39%)	X
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		X	LC	déclin modéré (-8%)	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>		X	LC		
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		X	LC	déclin modéré (-14%)	
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>		X	LC	déclin modéré (-34%)	X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		X	LC	augmentation modéré (+27%)	
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>		X	NT	déclin modéré (-19%)	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		X	LC	stable	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		X	LC	déclin modéré (-19%)	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		X	LC	stable	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		X	LC	stable	
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>		X	LC	stable	

Nom français	Nom scientifique	Ann. 1 Dir. Oiseaux	Protégée en France	Liste Rouge nicheurs France	STOC fr 2001-2011	Det. Nicheurs Aquitaine
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		X	LC	augmentation modéré (+9%)	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>		X	VU	déclin modéré (-39%)	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		X	LC	déclin modéré (-6%)	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		X	LC	déclin modéré (-15%)	
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>		X	LC	augmentation modérée (+22%)	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		X	LC	déclin modéré (-25%)	
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>		X	LC	augmentation modérée (+82%)	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		X	LC	stable	
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>		X	LC	stable	X
Cortège des milieux ouverts à semi-ouverts						
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		X	VU	déclin modéré (-55%)	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>		X	LC	augmentation modérée (+30%)	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>		X	LC	déclin modéré (-9%)	
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>		X	LC	augmentation modérée (+57%)	
Cortège des milieux urbains (espèce anthropophiles)						
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		X	LC	stable	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		X	LC	stable	

Amphibiens /reptiles

Nom français	nom latin	an2 dir habitats	an4 dir habitats	Protégée France	Liste rouge France	Liste Rouge Aquitaine	Det Aquitaine
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>		X	art.2		NT	X
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>			art.3			
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>		X	art.2			
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>			art.3			
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>			art.5 (part.)	NT		
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus*</i>			art.3		VU	
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>			art.2			
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>			art.3			X
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>		X	art.2	NT		
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>			art.3			X

Nom commun	Nom scientifique	an2 Dir habitats	an4 dir habitats	Protégée France	Liste rouge France	Liste Rouge Aquitaine	Dét Aquitaine
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>		X	art.2			
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>		X	art.2			

Mammifères

Nom français (noté chez SAFRANen)	Nom latin	an2 dir habitats	an4 dir habitats	protégée France	Liste rouge France
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X	X	
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>		X	X	
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>		X	X	NT
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>		X	X	NT
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>		X	X	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>		X	X	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>		X	X	
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>		X	X	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>		X	X	
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X		
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>			X	

Invertébrés

nom français	nom latin	an2 dir habitats	an4 dir habitats	protégée France
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	X	X	Art.2



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT***
 LA DESTRUCTION*
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **SAFRAN**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Adresse :
Site Le Haillan- rue de Touban - Les Cinq Chemins
Commune : **LE HAILLAN**
Code postal : **33185**
Nature des activités : Conception, matériaux composites thermostructuraux pour des applications dans l'aéronautique, le spatial et également dans le freinage et le traitement thermique
Qualification : **Monsieur MONTAUDON, Directeur**

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
Amphibiens : Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>), Grenouille verte et rieuse (<i>Pelophylax esculentus / ridibundus</i>) Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>), Crapaud épineux (<i>Bufo spinosus</i>), Salamandre (<i>Salamandra salamandra</i>), Triton palmé (<i>Triturus helveticus</i>), Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>), Crapaud calamite (<i>Epidalea calamita</i>)	inconnue	Pour toutes les espèces citées, individus potentiellement présents sur les emprises du projet lors des travaux. Des clôtures sont prévues pour les amphibiens notamment, mais mesures de sauvetage éventuelles possibles
Péloïdote ponctué (<i>Pelodytes punctatus</i>) Reptiles : Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>) Invertébré : Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)		
Chiroptères : cf tableau ci-après avec la liste mammifères protégés à prendre en compte dans le CERFA 13614*01)		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Suite sur papier libre Safran projette de construire un nouveau bâtiment et ses annexes sur 32000 m², au sein d'une parcelle d'environ 46 ha. ce nouveau bâtiment a pour but de accueillir une usine innovante qui s'organisera autour d'une ligne de production de pièces aéronautiques de dimensions inférieures à 1 mètre cube et autour d'un atelier de recherches et technologies. Cette nouvelle usine permettra la fabrication de pièces spécifiques pour les autres sociétés du Groupe.

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : printemps 2020 jusque printemps 2021

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épaisseuse Pièges Préciser :
Autres moyens de capture Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :
Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser : Destruction accidentelle lors des travaux
Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :
Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Bac+2 min. en sciences de la nature (BTS,...
Formation continue en biologie animale Préciser : Naturaliste associatif ou bureau d'études
Autre formation Préciser : Ingénieur ou technicien spécialisé en écologie

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période :
ou la date : printemps 2020 à printemps 2021

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : AQUITAINE
Départements : GIRONDE
Cantons : SAINT-MEDARD-EN-JALLES
Commune : LE HAILLAN

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : voir rapport joint (dossier de dérogation)
Suite sur papier libre respect conditions d'hygiène du matériel contre chytridiomycose

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
transferts et suivis feront l'objet de comptes rendus à la DREAL, au CSRPN

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **Le Haillan**
le **19/11/2019**
Votre signature

Construction d'un nouveau bâtiment industriel : projet Campus FA

Commune du Haillan (33)

Dossier de demande de dérogation exceptionnelle de destruction d'espèces animales et végétales protégées et de leurs habitats au titre des articles L.411-1 et L412-2 du Code de l'Environnement.

Novembre 2019

Liste des espèces protégées à prendre en compte dans le CERFA 13616*01:

Amphibiens /reptiles

Nom français	nom latin	an2 dir habitats	an4 dir habitats	Protégée France	Liste rouge France	Liste Rouge Aquitaine	Det Aquitaine
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>		X	art.2		NT	X
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>			art.3			
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>		X	art.2			
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>			art.3			
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>			art.5 (part.)	NT		
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus*</i>			art.3		VU	
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>			art.2			
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>			art.3			X
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>		X	art.2	NT		
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>			art.3			X

Nom commun	Nom scientifique	an2 Dir habitats	an4 dir habitats	Protégée France	Liste rouge France	Liste Rouge Aquitaine	Dét Aquitaine
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>		X	art.2			
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>		X	art.2			

Mammifères

Nom français (noté chez SAFRANen)	Nom latin	an2 dir habitats	an4 dir habitats	protégée France	Liste rouge France
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X	X	
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>		X	X	
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>		X	X	NT
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>		X	X	NT
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>		X	X	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>		X	X	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>		X	X	
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>		X	X	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>		X	X	
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X		

Invertébrés

nom français	nom latin	an2 dir habitats	an4 dir habitats	protégée France
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	X	X	Art.2